



Hérault

Indicateurs de suivi des SCOTs

LE GUIDE

Bilan de SCOT

édito

L'aménagement équilibré du territoire se situe au coeur des missions menées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault au regard des enjeux du développement durable.

Il s'agit d'offrir aux habitants le cadre qui leur permettra de vivre mieux et de préserver les potentialités des territoires pour les générations futures: disponibilité et qualité des infrastructures collectives et d'un logement pour tous, fluidité des déplacements et proximité des équipements publics, services et commerces, protection des populations face aux risques naturels, sauvegarde de l'environnement, aménagement et agrément du cadre de vie.

Penser l'aménagement relève d'un exercice périlleux où il faut savoir avec justesse préserver ce qui doit l'être et imaginer ce qui peut être développé, non seulement dans l'immédiat mais aussi en tant que legs aux générations futures.

L'attractivité de nos territoires rend cet exercice d'autant plus complexe qu'il accroît ses fragilités et oblige à penser l'avenir en ré-investissant le champ du possible sans se bercer de l'illusion d'un espace infini.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoTs), en déclinant à l'échelle locale les grandes orientations du développement durable et en assurant la cohérence des documents d'urbanisme des communes membres, constituent le levier fondamental de l'aménagement durable des territoires. Ils seraient incomplets

sans outil pour évaluer la pertinence et l'adéquation des politiques qu'ils mettent en œuvre aux fins de les réajuster.

Afin d'accompagner les structures porteuses dans la constitution de cet outil, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault a mobilisé l'expertise de l'ensemble de ses services métiers et territoriaux pour constituer une liste d'indicateurs et réaliser ce guide.

Fruit d'un travail collaboratif, ce guide a associé celle des structures porteuses de SCoT (schéma de cohérence territoriale). Il se veut une grille de lecture, un langage commun entre collectivités territoriales et État pour appréhender les enjeux territoriaux. A l'image des territoires et des hommes qui y vivent et qui les dessinent, c'est un document appelé à évoluer et s'enrichir par l'appropriation et le partage d'expériences de chacun.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer



Matthieu GREGORY

Le présent document a été élaboré par la DDTM de l'Hérault afin d'accompagner les structures de coopération intercommunale porteuses de SCoT dans la définition des indicateurs de suivi de SCoT de façon à pouvoir évaluer les résultats de leur mise en œuvre de la façon la plus pertinente et la plus lisible possible.

L'élaboration de ce document s'est déroulée en 2 phases.

Dans un premier temps, les différents services métiers de la DDTM se sont mobilisés pour constituer une « mallette d'indicateurs ». Ces indicateurs ont été élaborés de façon à remplir les critères suivants :

- la facilité d'accès et la pérennité de la source de données,
- la compréhension aisée de l'indicateur, sa facilité de calcul, la cohérence de l'indicateur avec ce que l'on veut évaluer.

Ces indicateurs sont utilisables et reproductibles pour chaque SCoT. Chacun des SCoT pourra ainsi sélectionner parmi cette liste les indicateurs qui lui correspondent, éventuellement les développer et les compléter par d'autres indicateurs en fonction de la spécificité de son territoire ainsi que des orientations et objectifs définis dans son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Dans un second temps, les différentes structures porteuses de SCoT du département de l'Hérault ont été associées afin d'identifier, parmi cette base d'indicateurs, 22 indicateurs stratégiques.

Ces indicateurs stratégiques constituent le socle commun minimal, essentiel pour évaluer de manière efficiente les SCoTs à échéance de 6 ans après leur approbation.

D'une manière plus globale, ce document invite les structures porteuses de SCoT à poser un autre regard sur leur territoire pour s'interroger de façon plus large sur leur aménagement et ouvrir des pistes de réflexions puis d'actions.

avant-propos

contexte, besoins, objectifs

textes de référence

loi ENE de juillet 2010

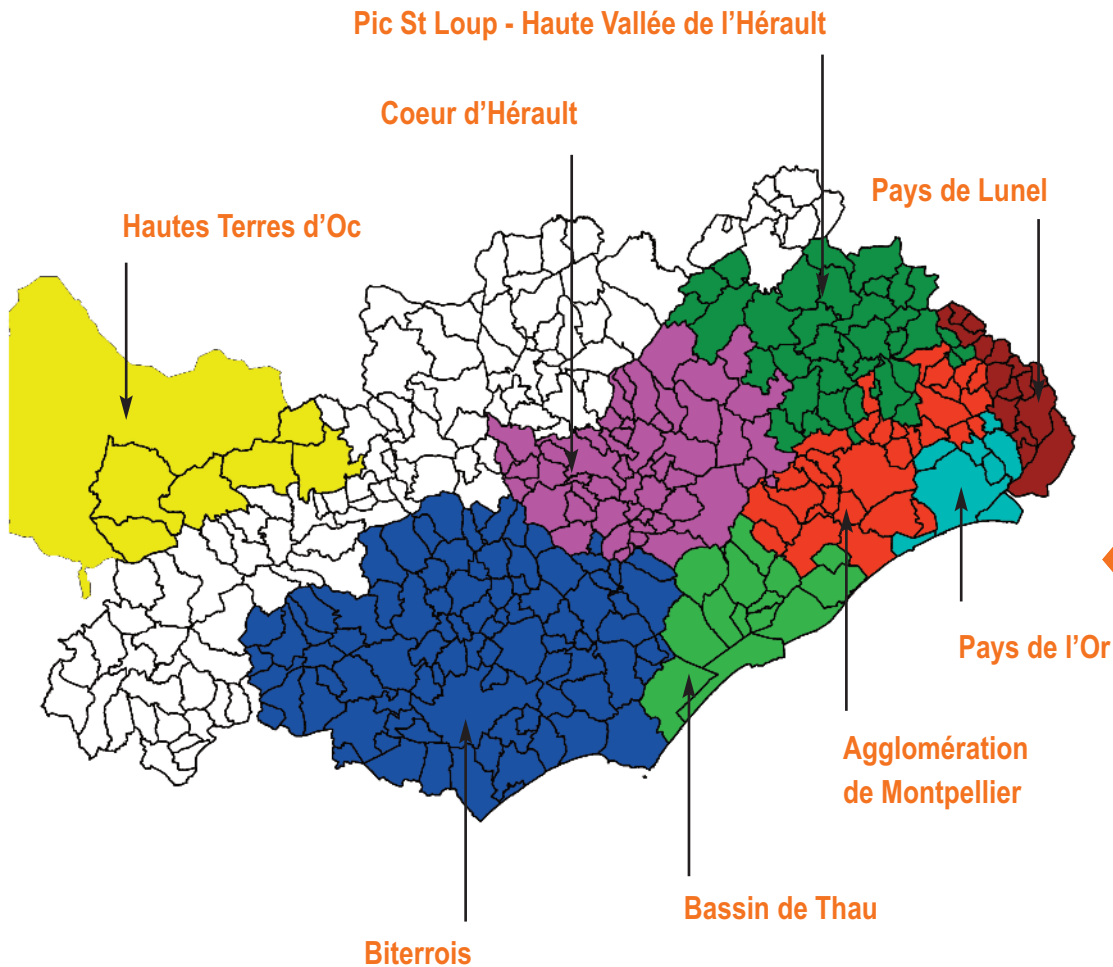
article L.143-28 du Code de l'Urbanisme

☞ décret du 29 février 2012 : le rapport de présentation du SCoT « précise » désormais « les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L.122-13, notamment en ce qui concerne l'environnement ... » ☜

SCoTs dans l'Hérault

état des lieux au 31.10.2014

246 communes sur les 343 que compte le département sont couvertes par un SCoT soit un taux de couverture départementale par des SCoT de 72 %.



le contexte et besoins

Au titre de l'article article L143-28 du code de l'urbanisme, modifié par la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) de juillet 2010, les maîtres d'ouvrage des SCoT doivent « procéder à une analyse des résultats de l'application du SCOT » au plus tard dans un délai de 6 ans à compter de l'approbation du document.

Il appartient aux maîtres d'ouvrage en charge des SCoT d'identifier et définir les indicateurs qu'ils jugent nécessaires pour évaluer les résultats de l'application de leur SCoT.

Un triple constat :

- 1- Ce travail de définition des indicateurs est souvent réalisé en fin de procédure de SCoT et n'est pas vraiment relié au diagnostic.
- 2- De plus, leur pertinence au regard de ce qu'ils mesurent, la façon dont ils sont calculés, la pérennité des données qui entrent dans leur calcul ne sont pas toujours évidentes.
- 3- Enfin, les indicateurs de suivi sont très variables d'un SCoT à l'autre, ne permettant pas toujours à deux territoires voisins de se comparer...

La DDTM souhaite proposer une liste d'indicateurs aux maîtres d'ouvrage afin d'alimenter la réflexion le plus en amont possible de la procédure et afin de permettre aux SCoTs de sélectionner, au regard de la spécificité de leur territoire, les indicateurs les plus pertinents et de renseigner sur chaque territoire un socle d'indicateurs stratégiques.

les objectifs de l'étude

Il s'agit d'identifier et définir une liste d'indicateurs de suivi de SCOT sur les thématiques principales suivantes :

- environnement
- transports et déplacements
- maîtrise de la consommation de l'espace
- implantations commerciales

Ces thématiques sont visées à l'article L122-13 du code de l'urbanisme et sur les thématiques complémentaires suivantes :

- logement
- activités agricoles
- diagnostic économique.

Ces thématiques permettront de compléter le bilan général du SCoT.

Cette liste non exhaustive constituera une base proposée aux maîtres d'ouvrage de SCoTs. Ils devront la compléter et/ou l'enrichir en fonction des spécificités de leur territoire.

les résultats attendus

Les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- **une liste d'indicateurs stratégiques** de suivi de SCoT, partagée par l'ensemble des structures porteuses de SCoT, pour chacune des thématiques ci-contre
- **une grille d'appréciation de la pertinence d'un indicateur** : elle recensera les différents critères de pertinence d'un indicateur
- **une liste d'indicateurs complémentaires** destinée à donner des pistes de réflexion aux maîtres d'ouvrage de SCoT.

**Le bilan du SCoT sera introduit par un portrait synthétique du territoire.
Ce portrait consistera à renseigner les données suivantes :**

données du territoire

source INSEE

population du dernier recensement

densité de population à la même date

variation de population entre les deux derniers recensements

nombre de ménages

nombre total de logements

part des résidences principales

part de logements vacants

revenu net déclaré moyen par foyer fiscal

foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux

emploi total (salarié et non salarié)

taux d'activité des 15/64 ans

taux de chômage

nombre d'entreprises par secteurs

part de la population scolarisée

indicateurs critères de pertinence

critères de pertinence d'un indicateur & trame d'un indicateur  p. 10

les 22 indicateurs stratégiques

tous les indicateurs par thématique

environnement

eau  p. 14
risques  p. 16
déchets  p. 16

eau  p. 29
risques  p. 37
déchets  p. 41
qualité du cadre de vie  p. 45

logement  p. 18

logement  p. 51

transports et déplacements  p. 20

transports et déplacements  p. 57

activités agricoles  p. 22

activités agricoles  p. 65

développement économique  p. 22

développement économique  p. 69

implantations commerciales  p. 24

implantations commerciales  p. 73

maîtrise de la consommation de l'espace  p. 26

maîtrise de la consommation de l'espace  p. 77

indicateurs

critères de pertinence

les critères de pertinence d'un indicateur

désignation du critère de pertinence

disponibilité des données et/ou paramètres qui permettent de calculer l'indicateur

périodicité des sources de données

pérennité de l'organisme en charge de la production et de la mise à jour des sources de données

facilité de mesurer ou d'appréciation

commentaires

les données (les paramètres) qui permettent de calculer l'indicateur doivent exister et peuvent être trouvées facilement

périodicité : le pas de temps doit permettre de pouvoir faire un bilan tous les 5 à 6 ans - les mises à jour des sources des données doivent être régulières et rapprochées

pérennité : la production, l'existence de l'indicateur n'est pas remise en cause dans le temps (notamment l'organisme en charge de la diffusion des sources de données nécessaires à construire l'indicateur est pérenne)

si indicateur quantitatif : la formule qui permet de calculer l'indicateur doit être simple

si indicateur qualitatif : la méthode d'appréciation doit être la plus simple possible dans la lecture et dans sa mise en œuvre

VERS ...



la trame d'un indicateur

... la trame d'un indicateur

les indicateurs sont hiérarchisés

- stratégique
- complémentaire

thématique

sous-thématique

hiérarchisation
des indicateurs

libellé de
l'indicateur

mode de
calcul

mode de
représentation

sources de
données

périodicité des
mises à jour de la
mesure de
l'indicateur

commentaires
éventuels

les indicateurs

stratégiques

eau

ressource en eau potable

hiérarchisation
des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

stratégique

1 taux de rendement réseaux

nombre de collectivités ayant la compétence eau potable dont le rendement du réseau eau potable a atteint le seuil réglementaire / nombre total de collectivités

qualité de l'eau

stratégique

2 qualité de l'eau souterraine

nombre de captages ayant une problématique (bactériologies et / ou nitrates et / ou pesticides) qualitative et situés sur le territoire du SCOT

eaux usées

stratégique

3 couverture du territoire par des schémas d'assainissement eaux usées approuvés

couverture du territoire par des schémas d'assainissement eaux usées approuvés : nombre de communes couvertes par schémas approuvés / nombre de communes

eaux pluviales

stratégique

4 couverture du territoire par des schémas d'assainissement pluvial approuvés

couverture du territoire par des schémas d'assainissement pluvial approuvés : nb de communes couvertes par schémas approuvés / nombre de communes

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m^{aj} de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

pourcentage

gestionnaire ressources

tous les 3 ans à compter du point zéro du SCOT

- le calcul du rendement et la vérification de l'atteinte du seuil (par commune ou par EPCI) sont obtenus après saisie des valeurs sur le site "services.eaufrance.fr" (mode de calcul à privilégier).
à défaut, utiliser le document : calcul_rendement_RPQS.ods ci-joint.
- évaluation de la performance des réseaux de distribution d'eau potable à l'échelle du SCOT.

nombre

gestionnaire de captage ressources

tous les 3 ans à compter du point zéro du SCOT

- données à récupérer auprès des collectivités distributrices d'eau potable.
- sur la base des analyses d'eau brute reçues par ces collectivités, chaque captage ayant eu au moins 1 analyse avec au moins 1 dépassement pour 1 paramètre sur les 3 ans passés sera comptabilisé comme « captage ayant une problématique qualitative ».
- l'indicateur aura la forme de :
X captages à problèmes / nombre de captages alimentant la population du SCOT.

pourcentage

EPCI et communes

point zéro SCOT
et tous les 3 ans sur toute la durée du SCOT

pourcentage

EPCI et communes

point zéro SCOT
et tous les 6 ans sur toute la durée du SCOT

risques

population exposée au risque inondation

déchets

production de déchets ménagers et assimilés (DMA)

valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

stratégique

5 population permanente en zone inondable sur le TRI

nombre d'habitants exposés en zone inondable

stratégique

6 quantité de déchets ménagers et assimilés (inertes et hors inertes) produite

quantité de déchets produits par habitant

quantité de déchets produits par type de déchets

stratégique

7 taux de valorisation des DMA résultant de leur traitement

volume de déchets valorisés en recyclage des matériaux / volume total des déchets produits

volume de déchets valorisés en matière organique / volume total des déchets produits

volume de déchets valorisés en production d'énergie / volume total des déchets produits

parfois inférieure à 6 ans afin de
pouvoir faire un suivi avec des points
intermédiaires

mode de représentation

sources de données

**périodicité des màj de la
mesure de l'indicateur**

commentaires éventuels

nombre
carte d'aléas

EPRI

tous les 6 ans, suivant les
échéances de la directive
inondation

kg / habitant / an

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

tonnes
camembert

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

pourcentage

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

pourcentage

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

pourcentage

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

logement

parc total de logements

hiérarchisation
des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

stratégique

8 dynamique de production
des logements

nombre total de logements construits par commune

nombre de logements sociaux (publics et privés conventionnés)
construits par commune

renouvellement urbain

stratégique

9 part de logements en renou-
vellement urbain

nombre de logements en renouvellement urbain / nombre
de logements totaux

parfois inférieure à 6 ans afin de
pouvoir faire un suivi avec des points
intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m à j de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

nombre	INSEE (tous les 3 ans) DREAL : Sitadel (tous les ans)	tous les 3 ans	
nombre	DREAL : fichier RPLS* ANAH**	tous les 3 ans	* logements sociaux publics ** logements privés conventionnés
%	Bilan des PLU, voire des PLH annuel	Tous les 3 ans	

transports et déplacements

flux de déplacements

desserte du territoire

hiérarchisation
des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

stratégique

10 flux de personnes sur les trajets domicile-travail et domicile-études

nombre de personnes se déplaçant de leur lieu de résidence au lieu de travail (commune de résidence différente de la commune du lieu de travail)

nombre de personnes se déplaçant de leur lieu de résidence au lieu d'étude (commune de résidence différente de la commune du lieu d'étude)

stratégique

11 densité résidentielle autour des arrêts et plateformes multimodales de transports collectifs

nombre d'habitants dans un rayon de 500 m autour des arrêts et plateformes multimodales de transports collectifs

stratégique

12 plateformes multimodales

nombre de plateformes multimodales *

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m^{aj} de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

nombre
carte

INSEE : recensement de la population / annuel

tous les 3 ans

nombre
carte

INSEE : recensement de la population / annuel

tous les 3 ans

carte (analyse cartographique SIG)

AOT, gestionnaires de réseaux : plan réseaux
Données INSEE : nbre de foyers fiscaux d'après carroyage 200m x 200m

tous les 3 ans

- il s'agit d'apprécier la qualité de la desserte des quartiers par les transports collectifs au regard du nombre de ménages qui y habitent
- fiche de calcul

nombre
carte

EPCI ; communes

tous les 3 ans

* une plateforme multimodale est un espace de connexion d'au moins 3 types de transports dont TC (transport collectif) avec au minimum 1 ligne structurante (au sens du décret ADAP du 4 novembre 2014) ou ligne de transport à la demande

activités agricoles

dynamique agricole

protection des terres à vocation agricole

développement économique

dynamique du développement économique

maîtrise de l'aménagement économique du territoire

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

stratégique

13 la population agricole par rapport à l'emploi total

nombre d'agriculteurs à titre principal et secondaire, conjoints collaborateurs, aides familiaux / nombre total d'emplois

stratégique

14 la protection du foncier agricole

surfaces agricoles utiles concernées par des outils de protection du foncier (SAFER, Zone agricole protégée, PAEN)

stratégique

15 emploi total sur le territoire considéré

nombre d'emplois

nombre d'emplois existants liés aux ZAE / nombre total d'emplois sur le territoire considéré

stratégique

16 la répartition géographique des surfaces à vocation économique

surface à vocation économique par commune / surface totale à vocation économique sur l'échelle du SCoT

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m^{aj} de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

nombre

**MSA- tous les ans
INSEE**

tous les 6 ans

- MSA : mutualité sociale agricole
- l'effectif sera calculé en additionnant les effectifs des nomenclatures de la MSA suivantes :
+ CE = chef d'exploitation
+ COLL = conjoint collaborateur
+ CCB = concubin collaborateur
+ PCS = pacsé collaborateur
+ SOL = cotisant solidarité

surface (ha)

**Conseil Départemental34
DDTM34 - tous les ans**

tous les 3 ans

nombre

**- EPCI compétente en matière
d'économie
- Pays
- Région**

- point 0 : inventaire des zones d'activités économiques à un instant t

pourcentage

rapport (pourcentage)

**EPCI pour les zones situées en
interco / données à créer : diag
territoire**

tous les 3 ans

- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire

implantation commerciale

offre commerciale existante sur le territoire

dynamique des zones commerciales

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

stratégique

17 la répartition géographique des commerces

nombre de commerces pour 1000 habitants par commune

stratégique

18 disponibilité foncière et immobilière dans les zones d'implantation commerciale équipée et dans les centres-villes

surface de planchers commerciaux disponibles ou vacants

surface de planchers réalisées au sein des zones commerciales existantes / surface totale de planchers à vocation commerciale existante

surface de terrains disponibles ou vacants

stratégique

19 l'impact sur l'emploi part d'emplois dans les zones commerciales

nombre d'emplois créés dans les zones d'activités commerciales / nombre d'emplois total par commune

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m^{aj} de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

nombre	CCI et Chambres des métiers	tous les 3 ans	
surface (m ²)	EPCI pour les zones situées en interco / données à créer : diag territoire	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire
surface (m ²)	EPCI pour les zones situées en interco / données à créer : diag territoire	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire
surface (m ²)	EPCI pour les zones situées en interco / données à créer : diag territoire	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire
pourcentage	CCI et Chambres des métiers	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire

maîtrise consommation espace

espaces consommés en
urbanisation
consommation d'espaces

densité de la construction
efficacité de la construction

espaces agricoles, naturels et
forestiers

hiérarchisation
des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

stratégique

20 Sol mobilisé en m² par habitant
supplémentaire par commune

ratio entre surface consommée et augmentation de la population entre deux recensements

stratégique

21 Densité résidentielle

nombre de logements par hectare de tache urbaine résidentielle

stratégique

22 surface totale d'espaces naturels,
agricoles et forestiers consommée

surfaces consommées d'espaces naturels, agricoles et forestiers

parfois inférieure à 6 ans afin de
pouvoir faire un suivi avec des points
intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m à j de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

m²/habitant

Insee - DREAL LR
Périodicité des recensements
INSEE

tous les 2 ans

cet indicateur n'est calculé que pour les communes dont la population a augmenté entre deux recensements

nombre de logements par
hectare

DREAL-LR - annuelle

tous les 2 ans

Cet indicateur est intéressant à comparer sur des périodicités de quelques années

surface (ha)

porteurs de SCoT

tous les 3 ans

environnement

orientations principales pour [eau]

- **veiller à respecter la capacité des milieux à :**
 - ▶ produire / fournir la ressource en eau nécessaire (en qualité et en quantité) à l'alimentation des populations
 - ▶ recevoir les rejets traités en maintenant / restaurant le bon état des milieux
- **accueillir les nouvelles populations sans augmenter la vulnérabilité des populations aux risques naturels et industriels**

environnement

EAU

risques
qualité du cadre de vie
déchets

sous-thématique

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

ressource en eau potable

stratégique

1 taux de rendement réseaux

nombre de collectivités ayant la compétence eau potable dont le rendement du réseau eau potable a atteint le seuil réglementaire / nombre total de collectivités

complémentaire

volume eau potable prélevé et consommations

volume prélevé annuellement par ressource

consommation individuelle par habitant par gestionnaire de ressource

consommation individuelle par habitant en pointe par gestionnaire de ressource

qualité de l'eau

stratégique

2 qualité de l'eau souterraine

nombre de captages ayant une problématique (bactériologies et / ou nitrates et / ou pesticides) qualitative et situé sur le territoire du SCOT

complémentaire

eaux superficielles

analyse de l'évolution des IBD (indice biologique sur les diatomées) sur la base de points de suivi de rapportage au titre de la DCE (identifiés et pertinents sur le territoire)

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m^àj de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

pourcentage

gestionnaire ressources

tous les 3 ans à compter du point zéro du SCOT

- le calcul du rendement et la vérification de l'atteinte du seuil (par commune ou par EPCI) sont obtenus après saisie des valeurs sur le site "services.eaufrance.fr" (mode de calcul à privilégier).
à défaut, utiliser le document : *calcul_rendement_RPQS.ods* ci-joint.
- évaluation de la performance des réseaux de distribution d'eau potable à l'échelle du SCOT.

nombre en m³ /an

gestionnaire ressources

tous les 3 ans à compter du point zéro du SCOT

certaines communes sont couvertes par 2 ou 3 SAGE : comment calculer les consommations réelles, le taux de rendement ? d'un SAGE à l'autre, les échelles des cellules de base (regroupant souvent plusieurs communes) ne sont pas identiques...

nombre en m³ / jour / habitant

gestionnaire ressources

tous les 3 ans à compter du point zéro du SCOT

nombre en m³ / jour / habitant

gestionnaire ressources

tous les 3 ans à compter du point zéro du SCOT

fiche technique à venir sur l'indicateur

nombre

gestionnaire de captage ressources

tous les 3 ans à compter du point zéro du SCOT

- données à récupérer auprès des collectivités distributrices d'eau potable.
- sur la base des analyses d'eau brute reçues par ces collectivités, chaque captage ayant eu au moins 1 analyse avec au moins 1 dépassement pour 1 paramètre sur les 3 ans passés sera comptabilisé comme « captage ayant une problématique qualitative ».
- l'indicateur aura la forme de :
X captages à problèmes / nombre de captages alimentant la population du SCOT.

note de 0 à 20

gestionnaire ressources

tous les 3 ans à compter du point zéro du SCOT

fiche technique à venir sur les fréquences de suivi rapportage impact du développement urbain sur les milieux (pression)

sous-thématique

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

eaux usées

stratégique

3 couverture du territoire par des schémas d'assainissement eaux usées approuvés

couverture du territoire par des schémas d'assainissement eaux usées approuvés : nombre de communes couvertes par schémas approuvés / nombre de communes

complémentaire

part de STEU (station de traitement des eaux usées) non conformes

nombre de STEU ayant été déclaré non conforme au moins une fois sur une période de trois ans / nombre total de STEU sur le territoire

eaux usées

complémentaire

capacité résiduelle des STEU

somme des capacités résiduelles de toutes les STEU
 * *capacité résiduelle de chaque STEU = ((CN-CBPO) / 0,06*
 - *capacité résiduelle est la différence entre la capacité nominale de chaque STEU et la charge maximale reçue,*
 - *capacité Nominale (CN) : capacité indiquée en Kg/j de DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène à 5 Jours) sur l'acte administratif autorisant chaque STEU.*
 - *charge maximale Brute de Pollution Organique (CBPO) : charge maximale reçue par la STEU correspondant à la semaine la plus chargée exprimée en kg DBO5/j.*

nombre de communes ayant dépassé sa capacité nominale

complémentaire

flux admissibles : évolution de la somme des flux rejetés en DBO5 sur l'ensemble des STEU du SCOT

somme des flux moyens de sortie de toutes les STEU
 * *flux de sortie pour une STEU est le flux de DBO5 rejeté en moyenne annuelle rapportée au jour*
*flux rejeté en DBO5 = C_{moy}*V_{moy}/1000*
C_{moy} est la concentration moyenne en DBO5 du rejet en mg/l
V_{moy} est le volume moyen rejeté en m3/j

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m à j de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

pourcentage

EPCI et communes

point zéro SCOT
et tous les 3 ans sur toute la durée du SCOT

nombre
pourcentage

EPCI et communes

point zéro SCOT
et tous les 3 ans sur toute la durée du SCOT

EqH (équivalent habitant)

**EPCI et communes
(exploitants de chaque STEU)**

point zéro SCOT
et tous les 3 ans sur toute la durée du SCOT

- indicateur portant sur un enjeu fort, celui de la capacité à traiter de nouveaux flux générés par l'arrivée de population. Son analyse permet d'estimer la nécessité d'augmenter cette capacité.

nombre

EPCI et communes

point zéro SCOT
et tous les 3 ans sur toute la durée du SCOT

kg DBO5 par jour

**EPCI et communes
(exploitants de chaque STEU)**

point zéro SCOT
et tous les 3 ans sur toute la durée du SCOT

- indicateur intégrateur de l'évolution de la pression finalement exercée sur les milieux. Elle résulte de la combinaison de l'augmentation des flux générés par l'arrivée de population avec l'amélioration des systèmes de traitement.
- DBO5 : demande biologique en oxygène sur 5 jours

sous-thématique

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

eaux pluviales

stratégique

4 couverture du territoire par des schémas d'assainissement pluvial approuvés

couverture du territoire par des schémas d'assainissement pluvial approuvés : nb de communes couvertes par schémas approuvés / nombre de communes

complémentaire

couverture du territoire par des schémas d'assainissement pluvial partiels approuvés

couverture du territoire par des schémas d'assainissement pluvial partiels approuvés : nombre de communes couvertes par schéma / nombre de communes

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m à j de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

pourcentage

EPCI et communes

point zéro SCOT
et tous les 6 ans sur toute la durée du SCOT

pourcentage

EPCI et communes

point zéro SCOT
et tous les 6 ans sur toute la durée du SCOT

environnement

orientations principales pour [risques]

- accueillir les nouvelles populations sans augmenter la vulnérabilité des populations aux risques naturels et industriels

environnement

RISQUES

eau
qualité du cadre de vie
déchets

sous-thématique

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

population exposée au risque inondation

stratégique

5

population permanente en zone inondable sur le TRI

nombre d'habitants exposés en zone inondable

complémentaire

nombre d'emplois en zone inondable sur le TRI

nombre d'emplois situés en zone inondable

couverture du territoire par des PPR inondation, incendie de forêt, mouvements de terrain, risques technologiques

complémentaire

nombre de Plans de Préventions des Risques Naturels (PPRN) et Technologiques (PPRT) sur le territoire

nombre de documents approuvés par commune ⁽¹⁾

couverture du territoire par des PPR prescrivant des mesures de mitigation

complémentaire

proportion de Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) prescrivant des mesures de mitigation

nombre de communes dotées de PPRI avec mitigation / nombre de commune avec PPRI

présence d'un ou plusieurs Territoire(s) à Risque Important d'inondation (TRI)

complémentaire

classement d'un territoire par rapport au risque inondation

Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI)

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des màj de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

nombre
carte d'aléas

EPRI

tous les 6 ans, suivant les échéances de la directive inondation

nombre

EPRI

tous les 6 ans, suivant les échéances de la directive inondation

nombre

**DDTM 34
Base Gaspar du MEDDE**

tous les 3 ans ⁽²⁾

⁽¹⁾ on peut encore rencontrer des Plans de Préventions des Risques (PPR) intercommunaux

⁽²⁾ l'information est mise à jour au fil des procédures le choix de la périodicité n'est donc pas un enjeu pour PRNT

pourcentage

DDTM 34

tous les 6 ans, suivant les échéances de la directive inondation

indicateur booléen ⁽³⁾

DREAL de Bassin

tous les 6 ans, suivant les échéances de la directive inondation

⁽³⁾ indicateur booléen = oui / non

environnement

orientations principales pour [déchets]

- diminuer le volume global des déchets ménagers
- améliorer la valorisation matière, organique et énergétique

environnement

DECHETS

eau
risques
qualité du cadre de vie

sous-thématique

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

production de déchets ménagers
et assimilés (DMA)

stratégique

6 quantité de déchets ménagers et
assimilés (inertes et hors inertes)
produite

quantité de déchets produits par habitant
quantité de déchets produits par type de déchets

valorisation des déchets mé-
nagers et assimilés (DMA)

stratégique

7 taux de valorisation des DMA résultant
de leur traitement

volume de déchets valorisés en recyclage des matériaux /
volume total des déchets produits

volume de déchets valorisés en matière organique / volume
total des déchets produits

volume de déchets valorisés en production d'énergie / vol-
ume total des déchets produits

type de traitement des déchets
(DMA)

complémentaire

quantité de déchets ménagers et
assimilés enfouis

poids de déchets enfouis

complémentaire

quantité de déchets ménagers et
assimilés incinérés

poids de déchets incinérés

complémentaire

quantité de déchets ménagers et
assimilés traités autrement

poids de déchets traités hors enfouissement et incinération

parfois inférieure à 6 ans afin de
pouvoir faire un suivi avec des points
intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des màj de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

kg / habitant / an

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

tonnes
camembert

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

pourcentage

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

pourcentage

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

pourcentage

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

nombre en tonnes

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

nombre en tonnes

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

nombre en tonnes

EPCI, Conseil Départemental

tous les 3 ans

environnement

orientations principales pour [qualité du cadre de vie]

- réduire les émissions de GES et anticiper les effets du changement climatique
- veiller au bon état de la ressource naturelle air
- gérer et limiter les impacts négatifs des transports
- préserver et améliorer la qualité du cadre de vie

environnement

QUALITE DU CADRE DE VIE

eau
risques
déchets

sous-thématique

bruit

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

complémentaire

évolution nbre de points noirs
du bruit (PNB)

nombre de points noirs du bruit

complémentaire

mise en oeuvre d'actions réalisées
pour résorber les PNB

linéaire et surface d'écran acoustique créés
linéaires et surfaces d'enrobés phoniques réalisées
linéaire de voiries dans la partie agglomérée où la vitesse a
été limitée
nbre de bâtiments ayant reçu une isolation acoustique de
façade

complémentaire

préservation de la qualité sonore
des zones urbanisées

surface de zone calme (niveau sonore < 50 db le jour
de 6h-18h)

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m^{aj} de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

nombre	PPBE (plan de prévention bruit environnement) Etat, CG et communes ayant des voies de circulation bruyantes sur leur territoire (il y en a 7 dans l'Hérault) 5 ans	tous les 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - tous les 5 ans environ, les gestionnaires des infrastructures bruyantes réalisent ou révisent leur PPBE dans le cadre de la réglementation européenne et sur la base des cartes de bruit stratégiques réalisées par l'Etat - les gestionnaires établissent une carte de bruit stratégique qui classent les secteurs en fonction de leur niveau de bruit - des points noirs du bruit (PNB) sont ainsi identifiés par rapport à l'exposition au bruit de certains bâtiments sensibles (habitation, enseignement, soins) et le gestionnaire définit des actions à sa charge pour résorber ces PNB. - le gestionnaire doit réaliser un bilan des actions prévues dans son PPBE qui permettra l'alimentation des indicateurs du Scot
m et m ²	PPBE - 5 ans	tous les 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - ces actions sont financées par le gestionnaire - dans son PPBE, le gestionnaire est tenu de faire un bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés dans le PPBE précédent - si le PPBE est porté par le gestionnaire, - le bilan du SCoT permettra ainsi de créer un véritable partenariat entre collectivités territoriales et gestionnaires des infrastructures - à noter que l'indicateur «linéaire de voiries dans la partie agglomérée où la vitesse a été limitée» permet aussi de «mesurer» l'amélioration de la qualité de l'air et des déplacements en sécurité
m et m ²	PPBE - 5 ans		
mètres	PPBE - 5 ans		
nombre	PPBE - 5 ans		
cartographie acoustique	EPCI diagnostic de territoire	tous les 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - afin de préserver certaines zones urbanisées au regard des nuisances sonores et donc une qualité du cadre de vie, les SCoT pourraient dans leur diagnostic de territoire réaliser une cartographie acoustique de jour (6h à 18h) qui identifierait : des zones calmes (< à 50 dB), des zones d'ambiance sonore modérée (entre 50 et 65 dB) et des zones d'ambiance sonore bruyante (> 65 dB)

sous-thématique

qualité de l'air

hiérarchisation
des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

complémentaire

émission de gaz à effet de serre

modélisation

complémentaire

taux de population impacté par les
dépassements de seuils (NO2 ,
particules, ozone)

modélisation

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m^{aj} de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

%

Air LR dans le cadre d'une convention de partenariat spécifique
1, 5, 10 ans

tous les 6 ans

Le dépassement des seuils (NO₂, particules, ozone) publiés par Air LR est exclusivement évalué à l'échelle départementale.

NB₁

La prise en compte d'indicateurs de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme constitue l'action 12 du PPA (Plan de protection de l'Air) de Montpellier : « *obliger les collectivités à systématiquement se positionner dans leurs documents d'urbanisme sur la pertinence des dispositions permettant de réduire les consommations d'énergie et production d'énergie et indirectement d'améliorer la qualité de l'air* » (action à caractère réglementaire et opposable)

NB₂

Réduction des émissions de gaz à effet de serre et réduction des polluants atmosphériques sont 2 objectifs quantifiés du SRCAE

logement

orientations principales

- favoriser l'inclusion sociale des populations dans un souci d'équité et de mixité sociale
- identifier les besoins en logements et définir ou ajuster le Plan Local de l'Habitat du territoire
- développer l'attractivité résidentielle des centres urbains par les opérations de renouvellement urbain et de réhabilitation du parc privé

logement

sous-thématique

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

parc total de logements

stratégique

8 dynamique de production
des logements

nombre total de logements construits par commune

nombre de logements sociaux (publics et privés conventionnés)
construits par commune

parcs de logements locatifs sociaux
publics

complémentaire

la dynamique de production
des logements sociaux

nombre de logements locatifs sociaux publics construits par
commune

complémentaire

le stock total de logements
sociaux publics

part de logements sociaux public sur le nbre total de rési-
dences principales sur une commune

complémentaire

répartition des logements locatifs
sociaux publics par typologie de
financements PLUS, PLAI, PLS

part des logements locatifs sociaux publics PLUS, PLAI,
PLS sur le nombre total des résidences principales par
commune

parcs de logements locatifs sociaux
privés

complémentaire

dynamique de production des
logements locatifs sociaux
privés conventionnés

nombre de logements locatifs sociaux privés conventionnés
par commune

complémentaire

stock total des logements locatifs
sociaux privés conventionnés

nombre de logements locatifs sociaux privés conventionnés
sur le nombre total des résidences principales par commune

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation	sources de données	périodicité des maj de la mesure de l'indicateur	commentaires éventuels
nombre	INSEE DREAL : Sitadel	tous les 3 ans	INSEE et Sitadel. DREAL LR tous les 3 ans (INSEE) et tous les ans (Sitadel)
nombre	DREAL : fichier RPLS* ANAH**	tous les 3 ans	* logements sociaux publics ** logements privés conventionnés
nombre	DREAL - Fichier Répertoire du Parc Locatif Social annuel	tous les 3 ans	
%	DREAL - Fichier Répertoire du Parc Locatif Social annuel	tous les 3 ans	
%	DREAL - Fichier Répertoire du Parc Locatif Social annuel	tous les 3 ans	- cet indicateur permettra d'évaluer les politiques du territoires sur la prise en compte des tranches de population socialement en situation de précarité
nombre	Infocentre ANAH. DDTM 34 SHU - annuel	tous les 3 ans	
pourcentage	Infocentre ANAH. DDTM 34 SHU - annuel	tous les 3 ans	

sous-thématique

hiérarchisation
des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

renouvellement urbain

stratégique

9 part de logements en renouvellement urbain

nombre de logements en renouvellement urbain / nbre de logements totaux

besoins exprimés en logements locatifs sociaux publics HLM

complémentaire

besoins exprimés en logements locatifs sociaux publics HLM

nombre de demandeurs en logements locatifs sociaux publics HLM par commune demandée

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m à j de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

%

Bilan des PLU, voire des PLH annuel

Tous les 3 ans

nombre

**DDTM34 - SHU
Système National
d'Enregistrement de la
demande HLM.
annuel**

Tous les 3 ans

transports et déplacements

orientations principales

- renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier
- faire évoluer les pratiques de mobilité
- organiser des pôles de vie accessibles à tous

transports

et déplacements

sous-thématique

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

multipolarité

stratégique

10 flux de personnes sur les trajets domicile-travail et domicile-études

nombre de personnes se déplaçant de leur lieu de résidence au lieu de travail (commune de résidence différente de la commune du lieu de travail)

nombre de personnes se déplaçant de leur lieu de résidence au lieu d'étude (commune de résidence différente de la commune du lieu d'étude)

desserte du territoire

stratégique

11 densité résidentielle autour des arrêts et plateformes multimodales de transports collectifs

nombre d'habitants dans un rayon de 500 m autour des arrêts et plateformes multimodales de transports collectifs

stratégique

12 plateformes multimodales

nombre de plateformes multimodales *

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des màj de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

nombre
carte

INSEE : recensement de la population / annuel

tous les 3 ans

nombre
carte

INSEE : recensement de la population / annuel

tous les 3 ans

carte (analyse cartographique SIG)

AOT, gestionnaires de réseaux : plan réseaux
Données INSEE : nbre de foyers fiscaux d'après carroyage 200m x 200m

tous les 3 ans

- il s'agit d'apprécier la qualité de la desserte des quartiers par les transports collectifs au regard du nombre de ménages qui y habitent
- fiche de calcul

nombre
carte

EPCI ; communes

tous les 3 ans

* une plateforme multimodale est un espace de connexion d'au moins 3 types de transports dont TC (transport collectif) avec au minimum 1 ligne structurante (au sens du décret ADAP du 4 novembre 2014) ou ligne de transport à la demande

sous-thématique

desserte du territoire

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

complémentaire

le linéaire de réseaux de transports collectifs, le nombre d'arrêts

longueur de réseau de transports collectifs (bus, tram)

nombre d'arrêts

complémentaire

aménagements cyclables

longueur totale de linéaire de pistes

longueur de pistes sans interruption / longueur totale de pistes

nombre espaces de stationnement pour les vélos

complémentaire

espaces partagés / les linéaires de voirie aménagés en zone 30 ou zone de rencontre

longueur de voirie en zone 30

longueur de voirie en zone de rencontre

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m^{aj} de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

nombre (kms)
carte

AOT, gestionnaires de réseaux / annuel

tous les 3 ans

nombre
carte

AOT, gestionnaires de réseaux / annuel

tous les 3 ans

nombre (kms)
carte

pourcentage

nombre
carte

nombre (kms)
carte

CG34 ; EPCI ; communes

tous les 3 ans

nombre (kms)
carte

CG34 ; EPCI ; communes

sous-thématique

évolution modale des déplacements de personnes

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

complémentaire

fréquence d'utilisation des transports collectifs

nombre de voyages / an / habitant en transports collectifs urbains

nombre de voyages / an en transports collectifs interurbains (scolaires et non scolaires)

complémentaire

parts modales dans les déplacements des habitants

nombre de personnes prenant X / nombre personnes interrogées
X = mode de transports (voiture, bus, tram, train, vélo, marche)

complémentaire

trafic voiture

nombre de passages voitures à des endroits stratégiques du territoire concerné

complémentaire

fréquentation des TER

nombre de voyageurs par jour dans les gares TER

complémentaire

trafic vélo

nombre de passages vélos à des endroits stratégiques du territoire concerné

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation	sources de données	périodicité des m à j de la mesure de l'indicateur	commentaires éventuels
nombre	EPCI et/ou AOT, gestionnaires de réseaux / annuel	tous les 3 ans	- le renseignement de cet indicateur est fonction de la disponibilité de la donnée par les AOTs : toutes les AOTs n'ont pas forcément cette donnée.
nombre	CG34 / annuel	tous les 3 ans	
pourcentage	enquête ménages	inconnue	- enquête ménage menée par le CG : rendu 1er semestre 2015 - pas de mis à jour régulière - néanmoins, elle permettra d'avoir un état 0 en 2014 et pourra servir de base de comparaison avec la prochaine enquête - à faire apparaître dans le diagnostic de territoire
nombre carte	CG34 : des compteurs permanents maillent déjà l'ensemble du département	tous les 3 ans	- à voir où sont localisés les compteurs - des compteurs provisoires peuvent venir compléter le dispositif de comptage du CG34 si nécessaire
nombre	CR-LR	tous les 3 ans	
nombre carte	à mettre en place	à voir	intéressant à mettre en place car peu de connaissance de ce trafic

activités agricoles

orientations principales

- veiller au bon état de la ressource naturelle en sol
- privilégier des procédés de production et des comportements de consommation responsables
- préserver les espaces agricoles, développer et favoriser le potentiel d'emplois agricoles

activités agricoles

sous-thématique

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

dynamique agricole

stratégique

13 la population agricole par rapport à l'emploi total

nombre d'agriculteurs à titre principal et secondaire, conjoints collaborateurs, aides familiaux / nombre total d'emplois

complémentaire

la surface agricole du territoire

surface agricole utile des exploitations

protection des terres à vocation agricole

stratégique

14 la protection du foncier agricole

surfaces agricoles utiles concernées par des outils de protection du foncier (SAFER, Zone agricole protégée, PAEN)

complémentaire

les surfaces agricoles à forts enjeux

part surfaces agricoles à potentiel agronomique fort à moyen et/ou irrigables consommées

engagement dans une démarche de développement durable

complémentaire

la surface agricole concernée par des pratiques respectueuses de l'environnement

surfaces agricoles utiles en agriculture avec pratiques respectueuses de l'environnement

complémentaire

la surface en agriculture biologique

surfaces agricoles utiles en agriculture bio et conversion, MAE, MAET, PVE

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation	sources de données	périodicité des m ^{aj} de la mesure de l'indicateur	commentaires éventuels
nombre	MSA- tous les ans INSEE	tous les 6 ans	- MSA : mutualité sociale agricole - l'effectif sera calculé en additionnant les effectifs des nomenclatures de la MSA suivantes : + CE = chef d'exploitation + COLL = conjoint collaborateur + CCB = concubin collaborateur + PCS = pacsé collaborateur + SOL = cotisant solidarité
surface (ha) carte	Recensement Agricole (DRAAF) tous les 10 ans avec estimation annuelle	tous les 6 ans	
surface (ha)	Conseil Départemental³⁴ DDTM³⁴ - tous les ans	tous les 3 ans	
surface (ha) carte	carte de potentialités agricoles (DRAAF, ACH) croisée avec la tache urbaine (DREAL)	tous les 3 ans	
surface (ha) carte	RPG (ASP) tous les ans	tous les 6 ans	
surface (ha) carte	RPG (ASP) tous les ans	tous les 6 ans	

développement économique

orientations principales

- privilégier le réinvestissement des zones d'activités économiques existantes
- rationaliser la répartition des zones d'activités économiques sur le territoire
- diminuer l'impact du développement économique en consommation de l'espace
- adapter la capacité d'hébergement touristique du territoire aux besoins et à la réalité

développement

économique

sous-thématique

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

dynamique du développement
économique

stratégique

15 emploi total sur le territoire
considéré

nombre d'emplois

nombre d'emplois existants liés aux ZAE / nombre total
d'emplois sur le territoire considéré

maîtrise de l'aménagement
économique du territoire

stratégique

16 la répartition géographique des
surfaces à vocation économique

surface à vocation économique par commune / surface to-
tale à vocation économique sur l'échelle du SCoT

complémentaire

disponibilité foncière et immobilière

surface de planchers disponibles ou vacants destinés à
l'activité économique

surface de terrains disponibles ou vacants destinés à l'ac-
tivité économique

tourisme

complémentaire

la capacité d'hébergement touristique
du territoire

nombre de lits (hôtels, gîtes)
nombre de places (camping)
nombre de résidences secondaires

fréquentation des sites d'exception

nombre de visites / an

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation	sources de données	périodicité des màj de la mesure de l'indicateur	commentaires éventuels
nombre pourcentage	- EPCI compétente en matière d'économie - Pays - Région		- point 0 : inventaire des zones d'activités économiques à un instant t
rapport (pourcentage)	EPCI pour les zones situées en interco / données à créer : diag territoire	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire
surface (m2)	EPCI pour les zones situées en interco / données à créer : diag territoire	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire
surface (ha)	EPCI pour les zones situées en interco / données à créer : diag territoire	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire
nombre nombre nombre	INSEE INSEE INSEE		
nombre	Hérault Tourisme (CG34) Offices du tourisme locaux		- combien y-a-t-il de sites d'exception dans l'Hérault ? Définition d'un site d'exception ? - quelle fréquentation par an ? (nombre de visiteurs / an)

implantations commerciales

orientations principales

- privilégier le réinvestissement des zones commerciales existantes
- rationaliser la répartition des zones commerciales sur le territoire
- diminuer l'impact du développement commercial en consommation de l'espace

implantations

commerciales

sous-thématique

offre commerciale existante sur le territoire

dynamique des zones commerciales

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

stratégique

17 la répartition géographique des commerces

nombre de commerces pour 1000 habitants par commune

nombre de commerces par type sur une commune

complémentaire

la typologie des zones commerciales sur un territoire

nombre de commerces de plus de 1 000 m² (échelle communale et du SCoT)

nombre de commerces de moins de 1 000 m² (échelle communale et du SCoT)

complémentaire

la desserte des commerces

nombre de déplacements engendrés

nature des dessertes

stratégique

18 disponibilité foncière et immobilière dans les zones d'implantation commerciale équipées et dans les centre-villes

surface de planchers commerciaux disponibles ou vacants

surface de planchers réalisées au sein des zones commerciales existantes / surface totale de planchers à vocation commerciale existante

surface de terrains disponibles ou vacants

stratégique

19 l'impact sur l'emploi part d'emplois dans les zones commerciales

nombre d'emplois créés dans les zones d'activités commerciales / nombre d'emplois total par commune

complémentaire

la densité de construction des bâtiments commerciaux

surface de plancher créée * / surface occupée par les zones commerciales par commune

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation	sources de données	périodicité des màj de la mesure de l'indicateur	commentaires éventuels
nombre	CCI et Chambres des métiers	tous les 3 ans	
nombre par type de commerce carte	INSEE - base équipements	tous les 3 ans	- il s'agit d'apprécier la présence de commerces de proximité sur une commune
surface (ha) carte	CCI	tous les 3 ans	- ces commerces doivent obligatoirement passer en CDAC
surface (ha) carte	CCI	tous les 3 ans	
nombre carte			
surface (m2)	EPCI pour les zones situées en interco / données à créer : diag territoire	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire
surface (m2)	EPCI pour les zones situées en interco / données à créer : diag territoire	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire
surface (m2)	EPCI pour les zones situées en interco / données à créer : diag territoire	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire
pourcentage	CCI et Chambres des métiers	tous les 3 ans	- nécessité pour les EPCI de mettre en place un observatoire
rapport (pourcentage)	EPCI	tous les 3 ans	* la surface de plancher créée s'entend hors espaces publics, bassins de rétention ... etc. - si l'indicateur est inférieur à 1 alors on densifie si > 1 alors on a étalé

la densité

La **densité** est le rapport entre un élément quantifiable (habitant, emploi, mètre carré de plancher, etc.) et la surface d'un espace de référence.

- **densité de population** = habitants / km²
- **densité résidentielle** = logements / ha

densité nette et densité brute

La **densité nette** est mesurée à l'échelle de l'îlot. Les espaces publics sont écartés de ce calcul.

La **densité brute** prend en compte la surface utilisée par les espaces et équipements publics.

- **densité bâtie nette** = (emprise au sol x hauteur moyenne) / (surface des îlots bâtis)
- **densité bâtie brute** = (emprise au sol x hauteur moyenne) / (surface terrain avec espaces publics et voiries)

la densité perçue

La **densité perçue** est le rapport subjectif entre le bâti et le non-bâti.

maîtrise de la consommation de l'espace

orientations principales

- préserver les espaces naturels et agricoles
- limiter la consommation d'espace et la progression de la tache urbaine
- encourager des formes urbaines économes en espace

maîtrise de

**la consommation
de l'espace**

maîtrise de la consommation de l'espace

sous-thématique

espaces consommés en urbanisation
consommation d'espaces

densité de la construction
efficacité de la construction

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

stratégique	20 Sol mobilisé en m² par habitant supplémentaire par commune	ratio entre surface consommée et augmentation de la population entre deux recensements
complémentaire	Taux moyen annuel par commune de croissance de la tache urbaine résidentielle	pourcentage annuel de progression de la tache urbaine entre deux dates de recensement
complémentaire	Part des surfaces des locaux d'activités	part des surfaces des locaux d'activités dans l'urbanisation totale
stratégique	21 Densité résidentielle	nombre de logements par hectare de tache urbaine résidentielle
complémentaire	Dispersion de l'habitat	rapport entre taux d'évolution de la surface urbanisée et le taux d'évolution du nombre de logements construits sur une période.

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation	sources de données	périodicité des m² de la mesure de l'indicateur	commentaires éventuels
m ² /habitant	Insee - DREAL LR Périodicité des recensements INSEE	tous les 2 ans	cet indicateur n'est calculé que pour les communes dont la population a augmenté entre deux recensements
pourcentage	tache urbaine établie à partir de Majic et établie par la DREAL LR tous les 2 ans	tous les 2 ans	- c'est une tache urbaine établie à partir de données fiscales , elle ne comprend pas les surfaces artificialisées non fiscalisées - cet indicateur complète un indicateur établi à partir des prescriptions du DO (document d'orientation du SCOT) sur les densités et production de logements
pourcentage	DREAL-LR tous les 2 ans	tous les 2 ans	
nombre de logements par hectare	DREAL-LR - annuelle	tous les 2 ans	Cet indicateur est intéressant à comparer sur des périodicités de quelques années
taux	SITADEL /DREAL LR annuelle	tous les 2 ans	- cet indicateur est intéressant à comparer sur des périodicités de quelques années - taux supérieur à 1, la tache croit plus vite que le nombre de logements . Il y a dispersion dans l'espace si le taux est inférieur à 1 , la tache croit moins vite que le nombre de logements , il y a proportionnellement plus de logements par ha de tache urbaine résidentielle , il y a densification .

maîtrise de la consommation de l'espace

sous-thématique

espaces agricoles, naturels et forestiers

hiérarchisation des indicateurs

libellé de l'indicateur

mode de calcul

stratégique

22 surface totale d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommée

surfaces consommées d'espaces naturels, agricoles et forestiers

complémentaire

répartition de la consommation des espaces agricoles et naturels entre les secteurs : économique et commerciale; habitat et zones mixtes; équipements structurants

surfaces consommées d'espaces naturels et agricoles pour répondre à la création ou à l'extension de zones d'activités économiques et commerciales / surface totale consommée d'espaces naturels et agricoles

surfaces consommées d'espaces naturels et agricoles pour répondre à la création ou à l'extension de zones d'habitat et de zones mixtes / surface totale consommée d'espaces naturels et agricoles

surfaces consommées d'espaces naturels et agricoles pour la réalisation d'équipements et d'infrastructures publics structurants * / surface totale consommée d'espaces naturels et agricoles

complémentaire

densité nette

surface d'espaces agricoles et naturels consommés / nbre de logements créés en extension urbaine (hors espaces publics et voiries dont bassins de rétention)

parfois inférieure à 6 ans afin de pouvoir faire un suivi avec des points intermédiaires

mode de représentation

sources de données

périodicité des m à j de la mesure de l'indicateur

commentaires éventuels

surface (ha)

porteurs de SCoT

tous les 3 ans

part (pourcentage) / camembert

porteurs de SCoT

tous les 3 ans

part (pourcentage) / camembert

porteurs de SCoT

tous les 3 ans

part (pourcentage) / camembert

porteurs de SCoT

tous les 3 ans

* par équipements et d'infrastructures publics structurants on entend des structures comme des lycées, collèges, terrains de sport, piscines, routes structurantes, cimetières, stations d'épuration, carrières, déchetteries, réservoirs d'eau ...etc.

nombre de logements par hectare

porteurs de SCoT

tous les 3 ans

Equipe-projet DDTM34

Delphine Huy (pilote), Hervé Durif, Nolwenn Cornillet-Driol, Béatrice Licour, Jean-Baptiste Semont, Zoran Vanic.

Experts service métiers DDTM34

SERN - Charlotte Courbis, Eric Mutin, Eliane Darnis, Nicolas Rasson

SEADT - Jean-Philippe Covin

SATO - Fabrice Renard

SAF - Laurent Thomas

SHU - Mireille Bara

Experts externes

DREAL LRMP - Corinne Roux-Laget, Charlotte Bezian-Meyer, Céline Infray

DDT Alpes de Haute Provence - Chantal Gallière

Remerciements aux représentants des porteurs de SCoT de l'Hérault qui ont participé à la finalisation de ce guide

Pays de Lunel - Fabien Sanguinède, Isabelle Imbert

Pic St Loup - Haute Vallée de l'Hérault - Michel Locilla

Montpellier Méditerranée Métropole - Carole Thibault

SMBT (Bassin de Thau) - David Cottalorda, Jean-Philippe Roussillon

Sydel Coeur d'Hérault - Vincent Salignac, Morgan Pujol, Annick Ferry

Pays de l'Or - Sylvie Berthomieu

SCoT Biterrois - Elodie Bardes, Brian Astourne, Kévin Marand



Directeur de publication : Matthieu GREGORY
Conception et réalisation : DDTM34
Edition : avril 2016

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Bâtiment Ozone - 181, Place Ernest granier - CS 60556
34064 Montpellier Cédex 2
téléphone : 04 34 46 60 00 - fax : 04 34 46 61 00
mail : ddtm-contact@herault.gouv.fr
site internet : www.herault.gouv.fr